



## une créance trois montants différents ?

Par **bina**, le 24/11/2011 à 11:25

Bonjour, en juillet 2010 nous avons vendu notre fonds de commerce avec son numéro de téléphone. J'ai contacté France Télécom pour qu'il fasse le nécessaire. La personne au téléphone m'annonce le prix du service et nous étions d'accord. Quelques jours plus tard je reçois un courrier confirmant la demande, le prix (de 55 €) et me prévenant que j'allais recevoir la facture. Hélas mi-août je reçois une facture de 120 €, nous étions en plein déménagement après quelques "petits" efforts pour les joindre, je classe la facture sans la payer. Dès mars 2011, je retrouve sur mon répondeur des messages d'un huissier me demandant de les rappeler, ce que je ne fais pas. En août, à mon retour de vacances, je retrouve dans ma boîte aux lettres un récépissé de recommandé, mais la date est passée pour le récupérer à la poste. Je finis par appeler l'huissier qui me réclame 67 € pour France Télécom, je lui affirme que je ne payerai que 55 €, il me dit ok. Dois-je payer un tel montant ? ne vas-t-il pas me réclamer plus d'argent par la suite, sans aucun courrier cela est-il légal ?